Types de béton selon norme SN EN 206 (2013) + A1 (2016)

Exigences de base et supplémentaires aux sortes de béton fréquemment utilisées (bétons plastiques, mise en place à la grue ou à la pompe) pour le bâtiment (A à C) et le génie civil (D à G) avec un grain maximal du granulat de mm 32.

Désignation	Type 0 (zéro)	Type A	Type B	Type C	Type D (T1) ^{2, 3)}	Type E (T2) ³⁾	Type F (T3) ⁴⁾	Type G (T4) ⁴⁾
Exigences de base	l		I	ı				
Conformité	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206
Classe de résistance à la compression	C12/15	C20/25	C25/30	C30/37	C25/30	C25/30	C30/37	C30/37
Classe d'exposition (combinaison des classes indiquées)	X0(CH)	XC2(CH)	XC3(CH)	XC4(CH) XF1(CH)	XC4(CH) XD1(CH) XF2(CH)	XC4(CH) XD1(CH) XF4(CH)	XC4(CH) XD3(CH) XF2(CH)	XC4(CH) XD3(CH) XF4(CH)
Dimension maximale nominale du granulat	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32
Classe de teneur en chlorures ⁵⁾	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10
Classe de consis- tance ⁶⁾	C3	C3	C3	C3	C3	C3	C3	C3
Exigences supplémen	taires pour le	s classes d'e	cposition XF2	(CH) à XF4(CI	H)			
Résistance au gel en présence de sel de déverglaçage	néant	néant	néant	néant	moyenne	élevée	moyenne	élevée
Exigences supplémen	taires (à spéc	ifier selon l'o	bjet)					
Résistance à la RAG	Selon NA, chiffre 5.3.4.6							
Résistance aux sulfa- tes	néant	néant	néant	Selon NA, chiffre 5.3.4.9 et 5.3.4.10				
Résistance au feu	Attestation exigée selon norme SIA 262, C1, datée du 1.2.2017							

¹⁾ Le type de béton A couvre aussi les exigences de la classe d'exposition XC1(CH).

²⁾ Le type de béton D couvre aussi les exigences de la classe d'exposition XF3(CH).

³⁾ Les types D et E couvrent la classe d'exposition XD2a(CH). Définition voir chiffre 4.1/NA.

⁴⁾ Les types F et G couvrent la classe d'exposition XD2b(CH). Définition voir chiffre 4.1/NA.

⁵⁾ La classe de teneur en chlorures indiquée convient au béton armé et au béton précontraint.

⁶⁾La classe de consistance est indiquée à titre informatif. Sa pertinence relative aux conditions cadres du projet et aux besoins de l'utilisateur (p. ex. méthode de mise en place du béton) doit être vérifiée par l'utilisateur du béton au moment de la phase de soumission. Le cas échéant, celui-ci doit l'adapter dans son offre (voir NA, chiffre 5.3.4.1). Les adaptations éventuelles sont à fixer et à prendre en compte dans l'offre. Note: selon le chiffre 5.4.1 (5), SN EN 206, les exigences concernant la consistance du béton doivent être définies au moment de la livraison par le producteur de béton à l'utilisateur.